



✉ Sièges social de l'établissement :
Square du Château
Demeure du Régisseur
17700 Surgères

☎ 05 46 07 24 61 - 07 50 14 81 14

✉ ofasformation@gmail.com

LIVRET D'ACCUEIL BENEFICIAIRES

N° SIRET 314 971 813 000 22 - N° Déclaration d'activité : 54 17 01824 17 Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état



- ✓ Préambule

- ✓ Notre approche

- ✓ Organigramme

- ✓ 16 rue de la Binetterie – 17700 Surgères (*salles de formation*)
 - ↪ Descriptif des locaux
 - ↪ Informations diverses

- ✓ Gîte le Cornet – 17700 Surgères (*plateau technique*)
 - ↪ Descriptif des locaux
 - ↪ Informations diverses

- ✓ Quelques consignes



Gîte Le Cornet



16 rue de la Binetterie



**Professionnels de santé
(employeurs, salariés)
Bénévoles**

Nous vous proposons de l'accompagnement sur mesure

OFAS, est une association présente sur le secteur de Surgères depuis 1977, dans le secteur de l'aide à la personne.

Centre de formation depuis 2014, OFAS, a particulièrement orienté ses actions vers le domaine de la santé, en proposant des formations visant à l'acquisition et le développement des compétences des salariés dans le cadre de la formation tout au long de la vie.

Ainsi, OFAS Formation propose par ses intervenants spécialisés, des modules adaptés, sur mesure, alliant théorie et pratiques professionnelles afin de s'ajuster aux évolutions des métiers du médico-social.

Nous vous invitons à découvrir notre site internet et restons à votre disposition pour tout renseignement.

Directeur OFAS Formation

M. Yvérick BUREAU

Répondre aux attentes des métiers du secteur médico-social :

- ↪ Avoir une aptitude à s'adapter à des situations nouvelles et complexes
- ↪ Maîtriser les fondamentaux de son métier.

Répondre aux catégories générales d'une demande de formation :

- ↪ Améliorer une compétence,
- ↪ Créer une compétence, dans un domaine qui n'est pas encore le sien,
- ↪ Être capable de vérifier, et/ou d'évaluer, une pratique.

Différentes approches sont possibles, soit :

- ↪ Traiter la compétence individuelle pour faire acquérir une qualification,
- ↪ Traiter la compétence collective d'une équipe, ou d'une institution pour améliorer la qualité globale.

La démarche est de respecter :

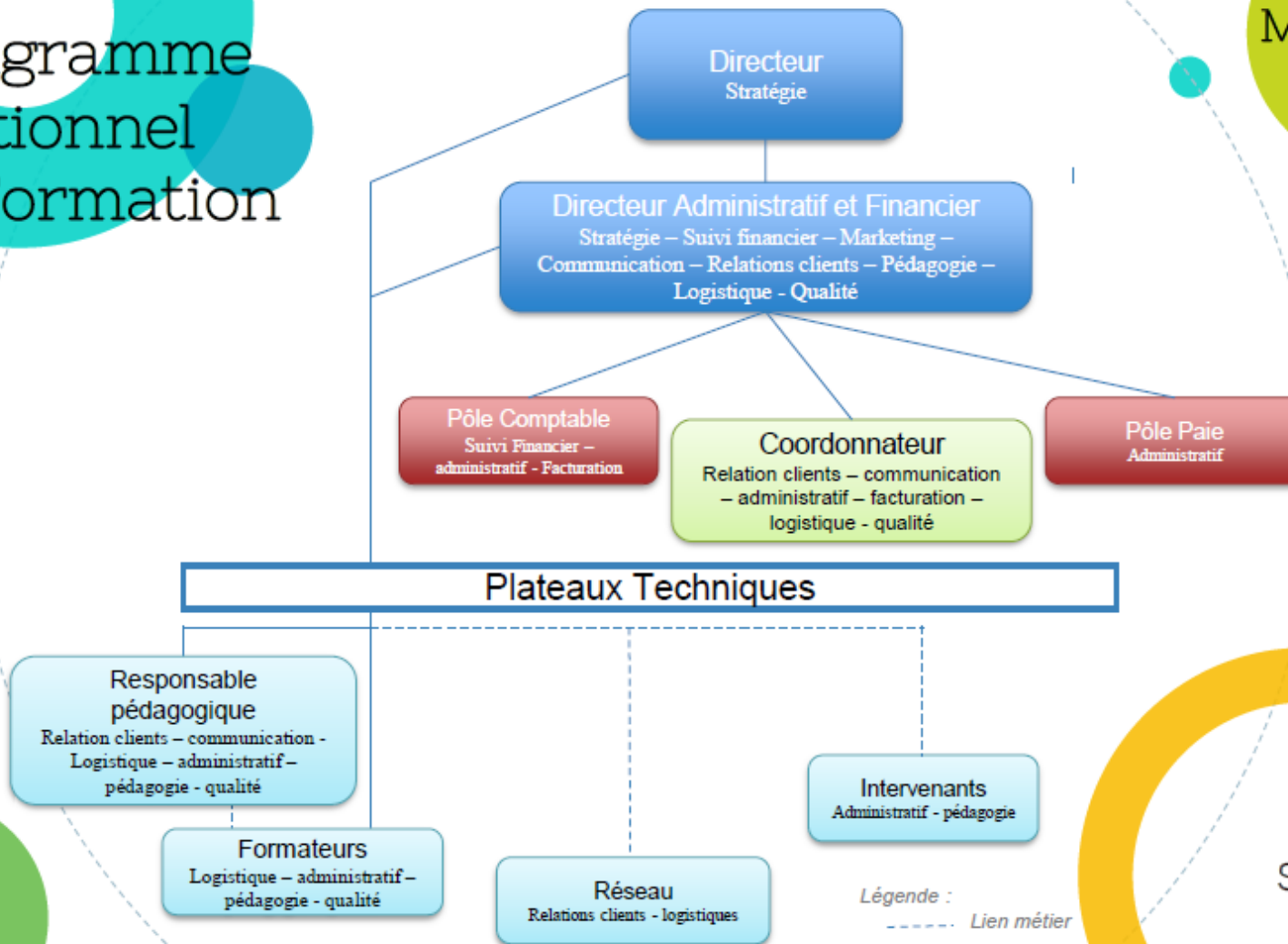
- ↪ Le caractère transversal de la formation, avec ses dimensions de savoir, savoir-faire et savoir-être,
- ↪ Une réponse concrète personnalisée, répondant à l'attente des bénéficiaires et à la demande de l'encadrement.

Nous vous proposons une formation adaptée à une situation particulière, et jamais standard. Celle-ci correspond au plus près des attentes, des bénéficiaires, et de leur encadrement. Ainsi, nous participons à faire face aux évolutions du secteur que sont les regroupements, le nouveau cadre budgétaire, l'évaluation interne, les tableaux de bord de la performance que de nombreux professionnels cherchent à actualiser et le développement des compétences.

Nous participons à la formation de tous les acteurs du secteur social et médico-social et nous les aidons à s'adapter à ces mutations.

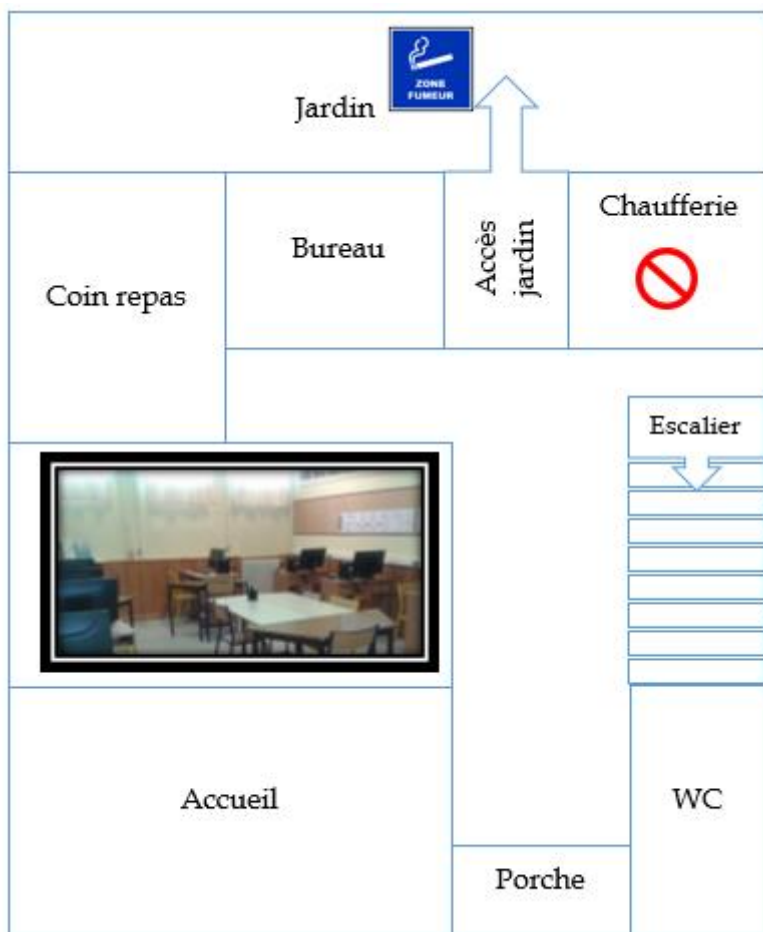
Organigramme fonctionnel OFAS Formation

Mars 2020



Surgères

Rez-de-chaussée



Etage



C'est une ancienne ferme, transformée en plusieurs logements. Ce gîte fait environ 110m², et nous sert de plateau technique.

Rez-de-chaussée



Les pièces à vivre :

- ↪ La porte d'entrée ouvre sur le salon transformé en chambre médicalisée ; qui dessert
- ↪ La cuisine équipée semi ouverte et mène à
- ↪ La véranda isolée qui sert d'espace repas, pour accéder au
- ↪ Jardin clos.

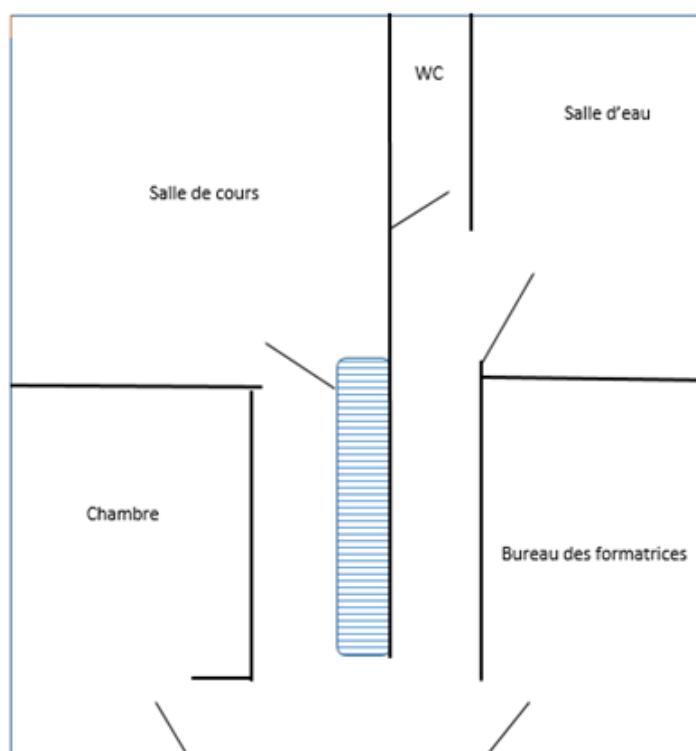
3 pièces utilisées comme ci-dessous :

- ↪ Une chambre équipée d'un lit 140 x 190, placard, table, chaise, TV, équipement petite enfance, ...
- ↪ La salle de cours équipée d'une TV, tables, chaises et placard
- ↪ Le bureau des formatrices

1 salle d'eau équipée d'une douche à l'italienne, vasque, armoire, ...

1 WC indépendant

Etage



RAPPEL SUR CERTAINS ARTICLES DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Lieu de consultation :

- ↳ Dans les 2 bâtiments de formation où
- ↳ Site internet : <http://ofas-formation.fr/>

Article 3 – Règles relatives à la prévention des risques professionnels

3.2 - Utilisation des matériels et machines mis à disposition

Tout Bénéficiaire est tenu de conserver en bon état de fonctionnement le matériel (fournitures, machines, ...) qui lui est confié dans le cadre de sa formation.

3.5 - Interdiction de fumer ou vapoter

Il est interdit de fumer ou vapoter dans les locaux d'OFAS Formation.

Article 6 – Assiduité du bénéficiaire en formation

Les bénéficiaires sont tenus à une obligation d'assiduité. Cette obligation d'assiduité consiste à participer au travail, à respecter les horaires de formation, ... (Cf. Règlement intérieur pour la suite de l'article)

6.2 - Absences, retards ou départs anticipés

En cas d'absence, de retard ou de départ avant l'horaire prévu, les bénéficiaires doivent avertir l'organisme de formation et s'en justifier, ... (Cf. Règlement intérieur pour la suite de l'article)

Article 7 – Le respect

7.1 - Des personnes

Il est demandé à tout bénéficiaire d'avoir un comportement garantissant le respect des règles élémentaires de savoir vivre, de savoir être en collectivité et le bon déroulement des formations. De ce fait, les bénéficiaires doivent respecter les opinions, religions ou origines différentes. Ils sont tenus de s'abstenir de toute discrimination, de toute propagande et de tout prosélytisme politique, confessionnel ou syndical.

Tout acte d'incivilité peut être sanctionné. Tout acte d'agression verbale ou physique est considéré comme un fait grave, et le cas échéant, sanctionné comme tel.



N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins, nous saurons vous aider à définir votre projet et vous proposer une solution adaptée

☎ 07.50.14.81.14 / 05.46.07.24.61

✉ ofasformation@gmail.com

Version actualisée le 18/01/2021